



Direction Générale du Travail - DGT
Dépôts des Accords collectifs
39/43 quai André CITROËN
75902 PARIS CEDEX 15

Paris, le 19 novembre 2021.

Objet : Adhésion à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchets (CCNAD) - IDCC 2149

Monsieur Le Directeur Général,

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous confirmer que notre Syndicat professionnel, le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD), reconnu organisation professionnelle représentative, adhère à la convention collective nationale des activités du déchet (Brochure n° 3156, IDCC 2149).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail, nous vous confirmons que les règles de notification ont été respectées.

Notre Secrétaire générale et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SNEFiD